



Assemblée Générale du 07/10/2022

Conformément à l'article 8 des statuts de notre association, les membres du comité directeur sont élus pour trois ans.

Le comité a toujours besoin de bonne volonté afin de répartir les différentes tâches liées au fonctionnement du club et ainsi limiter la charge de chacun.

De plus dans la vie du club, certains membres après avoir œuvré, souhaite se retirer.

L' AVOC te sollicite en tant qu' adhérent, si tu souhaites donner un peu de ton temps pour le bon fonctionnement du club, nous serons heureux de t'accueillir et t'accompagner dans la tâche qui te sera affectée.

Si tu as envie d'œuvrer pour le développement d'AVOC, rejoins son Comité Directeur en te portant candidat à l'élection.

NOM :

Prénom :

Je présente ma candidature à l'élection du Comité Directeur conformément aux termes de l'article 8 du règlement intérieur.

L'organisation du fonctionnement du comité sera établie lors de sa première réunion, néanmoins je serais plutôt intéressé(e) par une activité dans le(s) secteur(s) suivant(s) :

	Administratif
	Communication, Informatique
	Partenariats
	Financier
	Technique et sportif
	Tenues club
	Logistique
	Je ne sais pas mais souhaite m'investir selon les besoins du comité

Je coche pour confirmer que je respecte les conditions d'éligibilité :

J'ai acquitté ma cotisation annuelle 2022-2023.

A

le

Signature :

Acte de candidature à envoyer par mail : contact@avoc.fr à P.VERDUYN AVOC

Au plus tard pour le jeudi 30/09/2022